



Amiens le 14 octobre 2010

## Section de la Somme

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale  
BP 2706  
80026 AMIENS CEDEX

OBJET : Conseil d'école – réflexion nationale sur les rythmes scolaires

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par courrier en date du 7 octobre, transmis par voie électronique le 8 octobre, vous demandez aux directrices et directeurs d'école d'inscrire à l'ordre du jour de la première réunion du Conseil d'Ecole qui devra se tenir avant le 10 novembre 2010, le point suivant :

- informations et discussion relatives à la consultation sur les rythmes scolaires.

Le SE-UNSA estime que la question des rythmes scolaires est trop importante pour être bâclée.

La discussion doit se réaliser dans la sérénité et non dans la précipitation. Elle doit avoir une envergure suffisamment large pour associer les partenaires de l'école dans un débat nourri et dépassant les éventuelles oppositions issues de problèmes très locaux. Il aurait été préférable de mener cette concertation par secteurs de collège ou au niveau des circonscriptions.

Par ailleurs, nos collègues ont été choqués par la formulation de votre courrier précisant la nécessité de « désigner un rapporteur indépendant » et indiquant « qu'un parent d'élève paraît être le rapporteur approprié », sous entendant ainsi que les enseignants seraient partiaux voire manipulateurs, ce qui est inadmissible.

Renseignements pris, il semble que la Somme soit le seul département à s'engager avec précipitation dans un dispositif ne permettant pas un réel débat.

Le SE-UNSA appelle les directeurs et directrices à refuser de « bâcler » la consultation sur les rythmes scolaires et donc à examiner cette question ultérieurement. Le Directeur, Président du Conseil d'Ecole étant libre d'inscrire ou pas cette question à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes sentiments respectueux.